



GUIDE PRATIQUE
des
Nouvelles Activités Péri-scolaires
Ecole Maternelle de
CAUROY-LES-HERMONVILLE/CORMICY
Année scolaire 2014/2015



Communauté de Communes du Nord Champenois
2, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
51220 CAUROY-LES-HERMONVILLE

À la rentrée 2014, tous les élèves bénéficieront des nouveaux horaires de l'école. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ; bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

Votre enfant bénéficiera de **24 heures d'enseignement par semaine** réparties en école maternelle de la façon suivante :

- **Le matin du lundi au vendredi y compris le mercredi** enseignement de **8h45 à 11h45**
- **L'après-midi le lundi, mardi, jeudi, vendredi** enseignement de **13h55 à 16h10**

LES NAP : qu'est-ce que c'est ?

Les nouvelles activités périscolaires sont des activités organisées par la Communauté de Communes du Nord Champenois.

Elles compensent sur la semaine, les trois heures d'enseignement, qui sont maintenant programmées le mercredi matin.

Ces nouvelles activités seront donc mises en place tous les jours de **16h10 à 16h55**.

Les élèves peuvent accéder à des activités sportives et de loisirs qui contribuent à développer leur curiosité intellectuelle, à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Qui peut y participer ?

Tous les enfants de l'école sans exception, à partir du moment où les parents ou le représentant légal ont rempli un dossier d'inscription et transmis les documents à la Communauté de Communes.

Combien ça coute ?

Les NAP sont **gratuites** et ne sont **pas obligatoires**

Quelles activités ? Pour combien de temps ?

La Communauté de Communes propose des activités diversifiées : marionnette, motricité, jeux de société, arts plastiques, jeux divers, ...

Les activités seront proposées aux enfants en fonction de leur âge.

Les NAP dureront 45 minutes par jour.

La programmation des activités se fera de petites vacances à petites vacances.

L'inscription aux NAP est un engagement sur l'année.

Qui prend en charge les enfants ?

Conformément au décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial (PEDT), les enfants sont encadrés par des intervenants diplômés (50%), stagiaires (30%) ou non diplômés.

Ils sont titulaires du BAFA, Professeur des écoles, CAP petite enfance, ATSEM.

A Cormicy, chaque groupe d'enfants sera encadré par une personne qualifiée même si des bénévoles interviennent pour faire une animation.

Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 14 enfants à l'école maternelle.

Où se déroulent les NAP ? Des déplacements sont-ils prévus ?

Les NAP se déroulent à l'école maternelle.

Et en dehors des NAP ?

La Communauté de Communes vous propose :

- La garderie le matin dès 7h15
- La cantine
- La garderie assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis jusqu'à 18h30
- et le mercredi de 11h45 à 12h45 (service ouvert si inscription d'au moins 7 enfants)

La Communauté de Communes n'assure pas de service de cantine le mercredi, par contre vous pouvez inscrire votre enfant au Centre de Loisirs (Association Familles Rurales) tous les mercredis après-midi, qui assurera le service de restauration.

Vous avez des questions ?

N'hésitez à appeler la Communauté de Communes au 03 26 61 34 72

ou contactez Madame LANTENOIS à la Mairie de Cormicy

au 03 26 61 30 30 et par mail : chantal.lantenois@cormicy.fr

Mme LANTENOIS
Adjointe en charge des affaires scolaires